

CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 22 novembre 2018

Procès-verbal (PV)

Attention :

- Les procès-verbaux du conseil d'établissement sont consultables en ligne :
<http://lftamatave.mg/spip.php?rubrique307>
- Les procès-verbaux du conseil d'école sont consultables en ligne :
<http://www.lftamatave.mg/spip.php?rubrique304>

Ouverture de la séance à 17h45

- Nombre total de membres présents = 13
- Quorum = 8

Voici la liste de présence :

Membres de droit :

- Monsieur PEREZ PATRICK, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) : excusé
- Monsieur KOMLAN LAURENT PIERRE, Proviseur : présent
- Monsieur LEFEVRE CHRISTOPHE, Directeur de la section primaire (1er degré) : présent
- Madame GRATIOLET CELINE, Directrice des Affaires Financières : présente
- Monsieur RASOANAIVO TOVO, Conseiller Principal d'Education (CPE) : présent

Représentants élus des enseignants :

- Monsieur GILLIER ERIC (Mathématiques) : présent
- Monsieur JOURCIN GUILLAUME (SVT) : présent
- Madame TAOCHY KARINE (Professeure des écoles - 1er degré) : présente
- Madame RAKOTOMANONJY HANTA (Professeure des écoles - 1er degré) : présente

Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service (ATOS) :

- Aucune candidature

Représentants élus des parents d'élèves :

- Madame BEANDAPA RUZENA : présente
- Madame AKBARALY ZAHEDA : présente

- Madame RAJABALY TASNIME : présente
- Madame RAJAOFERA HAJAMALALA (suppléante) : présente sans participer aux votes
- Madame ANDRIAMIHAJA EVA (suppléante) : présente sans participer aux votes

Représentants élus des élèves :

- Madame RAKOTOARIJAO VOLATIANA : présente
- Madame FETTAH SYRINE : présente sans participer aux votes
- Madame FIOT MIRANA (suppléante) : présente

Invités :

- Monsieur le Consul honoraire de France à Tamatave ou son représentant : (voix consultative) :
- Monsieur FUARD CHRISTIAN : présent
- Monsieur LAMERIE SEBASTIEN (mathématiques) : présent pour présenter un projet

Conseillers consulaires :

- Monsieur FRALIN JEAN HERVE : excusé
- Monsieur CHAOUI DANIEL : excusé
- Madame RAHARIMANANA ANNICK : excusée
- Madame DUCAUD RACHELLE : excusée
- Madame FARAJALLAH GENEVIEVE : excusée

Inspecteur de l'éducation nationale :

- Madame VERSELLE PATRICIA : excusée

Président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :

- Monsieur GEERAERTS GEORGES : excusé

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Est désigné(e) secrétaire de séance Mme Karine TAOCHY

1. Approbation de l'ordre du jour

L'approbation de l'ordre du jour (modifié avec les questions diverses et les points suivants) est soumise au vote :

- Organisation rencontres parents/profs
- Indiquer adresse mail des parents élus avec ordre du jour conseil d'établissement sur Pronote
- Etat général de certaines salles de classes
- Financement séjour scolaire avec nuitée du 1^{er} degré
- Enseignements de détermination pour la réforme du bac
- Règlement Intérieur du Conseil d'Etablissement

- Oral du DNB
- Stages en entreprise des 3èmes

Questions diverses des élèves (déposées 48h avant le conseil) :

- Pourquoi ne pas instaurer des cartes scolaires pour les élèves ?
- Paillottes
- Matériel en sport (table de ping-pong), fonctionnement des ventilateurs, les rideaux dans les salles de classes
- Fermeture toilettes des filles
- Pouvoir imprimer au CDI

Questions diverses des personnels (déposées 48h avant le conseil) :

- Cadre de vie : · A quand une reconstruction de paillottes pour que les élèves puissent être à l'ombre quand il fera chaud... et à l'abri quand il pleut ?
- Les professeurs s'inquiètent toujours (abordé l'année dernière au conseil d'établissement du 17 avril 2018) de la pérennité d'un niveau pédagogique satisfaisant : la difficulté de recruter et de garder des professeurs compétents et/ou motivés au regard des salaires relativement bas (une collègue démissionne à la fin du trimestre, elle semblait pourtant avoir toutes les qualités pour s'épanouir chez nous), des contrats type contractuels où les congés ne sont pas payés. Ne pourrait-on pas créer un contrat à temps partiel mais annualisé ? Pourrions-nous mieux rémunérer les missions comme celles de professeur principal, de responsable de projet... La grille des salaires prend-elle en compte l'expérience professionnelle passée (dans le système éducatif ou non ?), l'ancienneté, les diplômes?... Le départ « imminent » des professeurs expatriés à mission de conseil pédagogique qui suivent au plus près les professeurs recrutés localement. Certaines de leurs actions doivent progressivement être prises en charge par des professeurs résidents ou recrutés localement, avec le soutien moral et financier nécessaire.
- Une certaine inertie est parfois rencontrée dans les prises de décisions ou l'application de celles-ci, par exemple pour un projet validé en Conseil d'établissement en juin dernier, celui d'accompagner les élèves en difficultés importantes et de prévenir les situations de décrochage... Où en sommes-nous ?
- Des élèves de 4ème n'ont pas encore leurs manuels quand on est déjà mi-novembre et que les effectifs sont connus et les besoins sont transmis début septembre.
- Manque de soutien de la direction ressenti par certains professeurs quant à la mise en place de choses qui peuvent maintenir les élèves dans l'excellence : DNB blancs, oraux blancs pour les 3èmes, stage en entreprise par exemple. On note le déblocage d'un volant d'heures supplémentaires pour l'organisation des devoirs surveillés des lycéens du samedi matin, il faut aussi encourager les initiatives au collège qui nécessitent parfois des professeurs volontaires mais pas forcément bénévoles.

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du PV du 28/09/2018

Après avoir demandé si tout le monde a été destinataire du PV du 28/11/2018 et si quelqu'un souhaite y apporter des corrections, Monsieur le Proviseur soumet au vote son approbation.

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 10

Contre : 3

Le procès-verbal du précédent conseil d'établissement est adopté.

Deux représentants de parents d'élèves tiennent à s'expliquer : nous avons voté contre ce PV car il n'a pas été accompagné de la feuille d'émargement comme nous l'avions demandé. Monsieur le Proviseur s'engage à ce que cet oubli ne se renouvelle plus.

3. Installation du nouveau conseil d'établissement

Après quinze minutes de suspension de séance pour permettre aux membres présents de se concerter, les listes ont été communiquées ; elles sont jointes à ce procès-verbal.

- Conseil d'école
- Conseil du 2nd degré
- Conseil de la vie collégienne
- Conseil de la vie lycéenne
- Conseil de discipline
- Commission Hygiène et Sécurité de la Communauté Scolaire (CHSCS)
- Commission relative à l'Hygiène, à la Sécurité et aux Conditions de Travail des personnels (CHSCT)

Autres instances déjà mises en place dans le lycée :

- Conseil pédagogique
- Cellule de formation continue
- Cellule de veille
- Cellule de crise
- Conseil des maîtres

M. JOURCIN fait remarquer qu'il manque dans la liste des instances, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). Monsieur le Proviseur précise que les instances proposées sont exactement celles qui figurent dans la circulaire de l'AEFE. Il se dit favorable à son installation.

A mettre en place :

- Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- Commission éducative

Les délégués des élèves demandent à être prévenus par mail ou par écrit avant les différentes instances afin de pouvoir y siéger. Cela n'était le cas l'année dernière et ils n'ont donc pas pu y assister.

4. Le règlement intérieur du conseil d'établissement

Monsieur le Président du conseil procède à la lecture expliquée du règlement intérieur et demande s'il faut ajouter, enlever ou modifier quelque chose. Les représentants des parents demandent qu'on ajoute les points suivants :

- les procès-verbaux seront accompagnés de la liste d'émargement, envoyés par mail aux membres élus et mis sur pronote
- les noms des personnes présentes soient écrits (parents, administration, élèves, enseignants).
- Les sigles ne seront pas utilisés ou sinon explicités
- Indiquer les noms des personnes qui prennent la parole (par exemple : un représentant des parents, des enseignants ou de l'administration,...)

M. JOURCIN propose que les autres instances concernées par les décisions prises en Conseil d'Etablissement soient informées de son règlement intérieur.

Le règlement intérieur avec les ajouts est soumis au vote.

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Le règlement intérieur du conseil d'établissement est voté à l'unanimité.

5- Les enseignements de spécialité

A partir de 2021, tous les élèves de 1ère auront des enseignements communs pour une durée totale de 16h et des enseignements de spécialité pour une durée de 12h.

Dès le deuxième trimestre de la classe de 2nde, ils devront donc choisir 3 enseignements de spécialité.

En conseil pédagogique, nous avons choisi de proposer les enseignements de spécialité suivants qui devront être validés et homologués par notre hiérarchie :

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanité, littérature et philosophie
- Langues (anglais) et Littératures et cultures étrangères
- Langues (espagnol) et Littératures et cultures étrangères
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences de la vie et de la terre

- Sciences économiques et sociales

A noter : STMG maintenue.

S'ajoute à cela les enseignements d'option :

- Mandarin
- Latin
- EPS
- Mathématiques expertes
- Mathématiques complémentaires

M. JOURCIN demande si on peut ajouter l'option Sciences de Laboratoire en 2nde. Monsieur le Proviseur n'y trouve pas d'inconvénient si le vivier d'enseignants existe et si nous obtenons la validation et l'homologation de ces enseignements de spécialité.

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Les propositions des enseignements de spécialité qui seront soumis à l'approbation et à l'homologation sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur JOURCIN, professeur de SVT et Monsieur GILLIER, professeur de mathématiques, tous deux représentants élus des personnels enseignants, abordent le problème des manuels scolaires. Ils souhaitent savoir si une ligne budgétaire spécifique sera inscrite pour l'achat de manuels suite aux changements de programme du bac. Monsieur le Proviseur indique que rien n'est prévu pour le moment, mais que dans l'attente de la sortie des nouveaux manuels, il incite les enseignants à faire des conseils d'enseignement pour recenser leurs besoins. Ces besoins devront être remis à Madame Gratiolet qui travaille actuellement sur le budget.

Madame Gratiolet, la Directrice des Affaires Financières souligne le fait que souvent à l'étranger ce changement se fait en année N+1 ; elle leur propose de faire une estimation de leurs besoins avant la validation du budget le 12/12/18

6- Sortie scolaire avec nuitée

M. LEFEVRE Directeur de l'école primaire et membre de droit, saisit l'occasion pour présenter une sortie scolaire à Ambodiatafa avec les classes de CPB et CE2A durant 2 nuits. La participation des familles s'élèvera à 93 000ar pour les CPB et à 90 000ar pour les CE2A. Monsieur le Président du conseil soumet au vote les frais de participation du projet :

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Les frais de participation du projet de sortie scolaire à Ambodiatafa avec nuitée sont adoptés à l'unanimité.

7- Projet Golf

M. LAMERIE, professeur de mathématiques et invité, présente un projet golf pour les élèves de 2nde volontaires ; un projet d'initiation au golf à Foulpointe. Le projet sera encadré par avec un professionnel, Monsieur Lamérie et Monsieur Larrède, professeur d'EPS au lycée. Les déplacements se feront sur 3 samedis.

La participation des familles (transport et initiation au golf) sera de 180 000Ar. Le repas sera à la charge des familles.

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

La participation des familles pour le projet golf à Foulpointe (transport et initiation au Golf pour un montant de 180 000ar) est adoptée à l'unanimité.

8- Information sur le carnet de liaison et le règlement intérieur

Monsieur le Proviseur informe les membres du conseil que suite à la nouvelle circulaire sur l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable au collège, le règlement intérieur doit être modifié, notre établissement étant un groupe scolaire où le collège et le lycée sont sur le même site. Il précise qu'une séance de travail avec la représentation de la communauté éducative sera organisée sur ce thème. Monsieur Komlan précise que les nouveaux dispositifs mis en place à cette rentrée scolaire pour renforcer la sécurité des élèves doivent être également inclus dans le règlement intérieur.

Mesdames Fiot et Fettah, représentantes élues des élèves, demandent pourquoi ne pas remettre en place la carte scolaire comme cela se faisait avant pour éviter de sortir le carnet de correspondance. Elles soulignent ensuite une difficulté avec les billets de sortie pour les élèves habituellement autorisés à sortir. Monsieur Tovo, Conseiller Principal d'Education (CPE) et membre de droit, explique que ce billet n'est nécessaire que si la sortie se fait hors des heures d'ouverture du portail ; il s'engage à revoir ce problème avec les personnels de vie scolaire concernés.

9- Information sur les commissions de travail

Monsieur le Proviseur indique que cinq commissions ont vu le jour lors de la première assemblée générale des parents d'élèves :

- Commission statuts,
- Commission développement durable,
- Commission aménagements,
- Commission communication,
- Commission restauration/hébergement

Une première réunion de travail a eu lieu le 17 novembre 2018. Les bilans seront communiqués dès qu'ils seront remis.

10- Questions diverses des professeurs et des élèves

A quand la reconstruction des paillottes pour abriter les élèves ?

Madame Gratiolet, Directrice des Affaires Financières et membre de droit, expose le fait qu'on ne peut pas tout reconstruire en même temps (paillottes, coursives) ; elle souhaite effectuer un sondage auprès des différents acteurs du lycée.

Les deux représentantes des élèves présentes Mesdames Fettah et Fiot disent que les premiers intéressés sont les élèves ; ce sont eux qui expriment le souhait que les paillottes soient reconstruites en priorité. Madame Gratiolet, signale qu'elle va lancer un appel d'offres afin de voir les travaux commencer rapidement. Elle précise que par la suite un arbitrage devra être effectué entre couvrir le plateau sportif ou reconstruire les coursives.

11- Questions diverses des enseignants

Sur l'inertie de la prise de décision par la direction sur le dossier de décrochage scolaire

Monsieur le Proviseur s'étonne car il a sollicité Monsieur GILLIER, professeur de mathématiques et ancien éducateur spécialisé pour prendre en charge les élèves repérés comme de futurs décrocheurs. Il précise qu'à ce titre, une heure quinzaine a été attribuée à Monsieur Gillier ; cette heure doit être mise en paiement à partir de la fin du mois de novembre. Il indique qu'il a mis en place une cellule de veille qui doit se réunir une fois par mois afin d'évoquer les situations complexes dans le secondaire.

- Sur le manque de soutien ressenti pour la mise en place de dispositifs pour l'excellence au DNB :

Le Proviseur exprime son incompréhension car il a lui-même proposé deux DNB blancs alors qu'au conseil pédagogique les enseignants ont préféré en faire un seul par an comme l'année dernière.

Monsieur le Proviseur signale que concernant le DNB, il doit y avoir une plus grande ouverture pour les thèmes de l'oral : parcours avenir, parcours artistique et culture, parcours citoyen, enseignement pratique interdisciplinaire (EPI), stages en entreprise, histoire des arts. Monsieur GILLIER, professeur et membre élu, revient sur la question du manque de soutien : « il s'agit de la préparation à l'oral blanc du DNB ».

L'organisation est peu claire ; il propose que les enseignants impliqués soient rémunérés. Monsieur Le Proviseur indique que ce dispositif reposait l'année dernière sur un enseignant expatrié qui préparait ses élèves bénévolement. Il précise que ce dispositif n'était pas mis en place de façon officielle et que par ailleurs, aucun enseignant n'avait formulé une demande dans ce sens jusqu'à ce jour.

Monsieur Gillier, professeur et membre élu, déplore le manque de temps pour préparer au mieux les élèves ; il dit que les professeurs souhaitent pouvoir organiser des oraux blancs en dehors des heures de cours et être rémunérés, rappelant que des heures sont payées pour l'organisation des devoirs surveillés le samedi matin pour les lycéens.

Monsieur le Proviseur souligne que les préparations aux oraux doivent se faire sur temps de cours en classe. Il ajoute que lors des conseils pédagogiques cette question n'a jamais été soulevée. Il poursuit en disant que si cela peut être envisagé, son organisation doit être discutée en conseil pédagogique.

Madame Gratiolet, Directrice des Affaires Financières propose que l'organisation lui soit soumise bien avant, pour pouvoir la chiffrer.

- Sur le stage d'observation en entreprise pour les élèves de 3^{ème} :

Monsieur le Proviseur dit qu'il n'a jamais été question de supprimer le stage en entreprise ; il confirme son maintien dans les mêmes conditions qu'auparavant. Une réflexion est lancée sur la durée : 3 ou 5 jours. Il en ressort qu'il est préférable de conserver 3 jours.

La décision est arrêtée, le stage d'observation en entreprise pour les élèves de 3^{ème} se déroulera : du 13 au 15 février 2019.

- **Sur l'attractivité du lycée pour garder les enseignants recrutés locaux :**

Monsieur Gillier, professeur et membre élu, évoque le départ d'enseignants en cours de contrat pour raison de salaire. Les parents demandent s'il n'est pas possible de payer plus une personne afin de pouvoir la garder. Monsieur le Proviseur annonce qu'effectivement un des professeurs de langues a démissionné durant sa période d'essai à cause de son salaire qui ne lui suffisait plus. Elle a reconnu avoir signé son contrat de travail en connaissance de cause (le salaire, le nombre d'heures, l'enseignement de deux langues vivantes, anglais et espagnol, les niveaux de classe).

Madame Gratiolet rappelle que les salaires ne peuvent pas être les mêmes pour tous les personnels ; elle précise que pour le calcul d'un salaire, sont pris en compte : le diplôme, l'ancienneté, l'expérience dans la discipline, le nombre total d'heures.

Monsieur le Proviseur dit que cette question de salaire des recrutés locaux qui revient souvent l'inquiète pour l'avenir du lycée surtout que les professeurs sont beaucoup mieux payés au lycée français de Tamatave que dans les autres établissements scolaires. Il précise que cette question de rémunération doit être adressée au comité de gestion.

Questions diverses des élèves

Mesdames Fiot et Fettah, représentantes élues des élèves demandent à ce que les élèves soient autorisés à imprimer les travaux qu'ils ont réalisé à la maison au centre de documentation et d'information (CDI).

Monsieur le Proviseur répond que cela va engendrer des coûts (encre, papiers, entretien de la machine).

Madame Gratiolet, Directrice des Affaires Financières leur répond que la possibilité sera étudiée en respectant des contraintes budgétaires.

- **Pourquoi avoir fermé les toilettes des filles sans prévenir ?**

Monsieur le Proviseur indique qu'à la suite des dégradations partout dans les toilettes des filles, elles ont été effectivement fermées durant une demie journée ; cette fermeture a permis de démasquer les coupables et de les punir. Monsieur Komlan dit qu'à l'avenir un affichage sera prévu.

- **Les élèves déplorent l'état des tables de ping-pong, peut-on investir ?**

Madame Gratiolet, Directrice des Affaires Financières, souligne le fait que les professeurs d'EPS n'ont rien demandé dans ce sens.

Questions diverses des parents

- **Les parents souhaitent qu'en début d'année scolaire il y ait des rencontres avec les professeurs**

principaux pour toutes les classes :

Monsieur le Proviseur dit prendre bonne note de cette demande.

- **A propos des rencontres parents-professeurs :**

Les parents souhaitent qu'il y ait un soir par niveau. Monsieur le Proviseur souligne que c'était sa première proposition qu'il a dû modifier lors d'un conseil pédagogique afin d'éviter aux professeurs et aux parents de venir plusieurs fois. Le Proviseur prend en compte ces remarques pour le 2nd trimestre.

- **A propos des représentants des parents aux conseils de classes :**

Monsieur le Proviseur dit que cette question relève des représentants élus des parents d'élèves ; ces derniers devaient s'organiser pour avoir des représentants de parents dans chaque conseil de classe. Il souligne la nécessité de mettre en place une formation pour accompagner les représentants des parents dans leurs missions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président de séance remercie tous les participants avant de mettre fin au conseil d'établissement à 20h00.

Le Président du conseil



A red circular stamp from the Lycée Français de Tamatave. The text inside the stamp reads "LYCÉE FRANÇAIS" at the top, "Le Proviseur" in the center, and "TAMATAVE" at the bottom. There are two small asterisks on either side of the center text. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kaschi".